



BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

EXERCICE 2025

TABLE DES MATIERES

1. Présentation générale de la décision modificative n°2 du budget principal	3
2. La trajectoire financière du budget principal	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget principal	4
2.2 La dette du budget principal	6
3. La programmation pluriannuelle du budget principal	7
4. La section de fonctionnement du budget principal	8
4.1 Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°2	8
4.2 Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°2	9
5. La section d'investissement du budget principal	10
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°2	10
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°2	11

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative du budget principal est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote de la 1^{ère} décision modificative post budget supplémentaire le 06 octobre 2025, pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice.

Elle ne conduit à **aucune variation des volumes de crédits**, aussi bien en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement.

En M€	BP+BS+DM1 2025	Proposition DM2 2025	Total après DM2 2025
Section de fonctionnement	1 953,31	0,00	1 953,31
Section d'investissement	947,48	0,00	947,48

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget principal suite à la décision modificative n°2, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel)
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Total voté 2024	Total voté avant DM2 2025	Total voté après DM2 2025	Evolution DM2 2025	
				en M€	en %
Recettes de gestion courante	1 816,69	1 826,56	1 826,56	0,00	0,00%
Dépenses de gestion courante	1 576,36	1 639,72	1 640,88	1,17	0,07%
Epargne de gestion courante (EBG)	240,33	186,84	185,68	-1,17	-0,62%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	13,2%	10,2%	10,2%		
Recettes exceptionnelles larges (76+77+78) hors nature 775	32,12	20,96	20,96	0,00	0,00%
Dépenses exceptionnelles larges (67+68+66112)	6,89	6,00	7,68	1,67	27,86%
Résultat exceptionnel large	25,22	14,96	13,28	-1,67	-11,19%
Epargne de gestion (EBG + solde exceptionnel)	265,56	201,80	198,96	-2,84	-1,41%
Taux d'épargne de gestion	14,6%	11,0%	10,9%		
<i>Recettes réelles</i>	1 856,95	1 847,52	1 847,52	0,00	0,00%
<i>Dépenses réelles</i>	1 639,64	1 690,19	1 693,03	2,84	0,17%
Epargne brute (EBE)	217,31	157,33	154,49	-2,84	-1,80%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	11,7%	8,5%	8,4%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	171,62	168,81	168,81	0,00	0,00%
Epargne nette (ENE)	45,70	-11,48	-14,32	-2,84	24,72%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	2,5%	-0,6%	-0,8%		
Encours de dette (31/12)	1 986,24	1 836,27	1 836,27	0,00	0,00%
Capacité dynamique de désendettement	9,1	11,7	11,9	0,2	

Depuis 4 ans, les ratios financiers du budget principal de la Métropole ont connu une amélioration quasi-constante avec notamment une diminution significative de son endettement.

En dépit de l'impact de la loi de finances pour 2025, les ratios financiers du budget primitif avaient été préservés lors du budget supplémentaire grâce à d'importants efforts de gestion. Toutefois, tout comme la première, cette deuxième décision modificative impose des ajustements qui entraînent une légère évolution des ratios financiers.

L'épargne de gestion courante du budget principal après la décision modificative n°2 s'élève à 185,68 M€, en légère baisse de -1,17 M€ par rapport au budget voté après la 1^{ère} décision modificative. Le taux d'épargne de gestion courante du budget principal atteint 10,2 % des recettes de gestion courante, stable par rapport au budget total voté après la 1^{ère} décision modificative.

L'épargne brute, également appelée « capacité d'autofinancement brute de la section d'investissement » après remboursement des intérêts de la dette, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, autrement dit à l'épargne de gestion après la soustraction du solde des produits et charges financiers et exceptionnels de la section de fonctionnement. Elle exprime donc la capacité de la Métropole à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois ses dépenses de fonctionnement couvertes.

Après couverture par l'épargne des intérêts de la dette (44,47 M€, stable par rapport à la décision modificative n°1) et du résultat financier, l'épargne brute s'établit à 154,49 M€ et le taux d'épargne brute reste stable à 8,4% (8,5% à l'issue de la 1^{ère} décision modificative).

En conséquence, le taux d'épargne nette (« capacité d'autofinancement nette », correspondant à l'épargne brute diminuée du montant de l'annuité en capital de la dette, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement) s'élève à -0,8%, en légère évolution par rapport à la première décision modificative (-0,6%).

De ce fait, la capacité dynamique de désendettement évolue mécaniquement de 11,7 à 11,9 années dans le cadre de cette décision modificative.

Les ajustements nécessaires de cette 2^{ème} décision modificative viennent faire évoluer certains ratios du budget principal :

- ✓ Baisse du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de - 2,84 M€, toutefois toujours en hausse de +17,13 M€ par rapport au budget primitif 2025 ;
- ✓ Hausse contenue de +2,84 M€ de l'emprunt d'équilibre par rapport à la 1^{ère} décision modificative mais en baisse de -84,07 M€ par rapport au budget primitif 2025, le portant à 192,12 M€ après cette décision modificative ;
- ✓ Maintien des dépenses d'investissement à 430 M€, en ligne avec le budget supplémentaire et la 1^{ère} décision modificative, en augmentation de +30 M€ par rapport au budget primitif 2025.

2.2 LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

En k€	Stock de dette au 31/12/2024	Remboursement du capital de la dette en 2025*	Intérêts de la dette en 2025	Emprunt prévisionnel 2025	Variation DM2 de l'emprunt inscrit	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025
Volume	1 836 269 K€	168 883 K€	44 671 K€	192 123 K€	2 838 K€	1 878 189 K€

*dont mise en réserve pour les emprunts obligataires pour 18.680 k€ en 2025

L'emprunt d'équilibre progresse de +2,84 M€ dans le cadre de cette décision modificative. Etant donné que les mises en réserve des emprunts obligataires (18,7 M€) ne se déduisent pas de l'encours prévisionnel de la dette, celui-ci est en augmentation de +41,9 M€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANUELLE DU BUDGET PRINCIPAL

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil de la Métropole en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ainsi que les avances remboursables et les titres de participations.

Le tableau ci-dessous présente les crédits de paiement de la programmation pluriannuelle des investissements modifiée dans la cadre de la décision modificative n°2 de l'année 2025 du budget principal. Ils sont présentés en fonction des politiques publiques et des sous-politiques publiques de la Métropole.

Politiques publiques et sous-politiques publiques (en M€)	Total voté avant DM2 2025	DM2 2025	Total voté après DM2	Quote-part du total en %
Aménagement de l'espace	35,21	2,21	37,42	8,7%
Aménagement du territoire	27,31	2,30	29,61	6,9%
Foncier	5,10	1,10	6,20	1,4%
Stratégie territoriale	2,80	-1,19	1,61	0,4%
Appui et ressources	72,11	5,82	77,93	18,1%
Finances	45,41	3,51	48,92	11,4%
Moyens généraux et affaires générales	14,90	-0,03	14,87	3,5%
Patrimoine	11,80	2,35	14,15	3,3%
Culture et sport	27,61	-4,48	23,13	5,4%
Culture	24,31	-4,48	19,83	4,6%
Sport	3,30	0,00	3,30	0,8%
Développement économique	17,00	-0,11	16,89	3,9%
Développement économique, attractivité, territoriale et relations internationales	5,20	-0,30	4,90	1,1%
Innovation, filière stratégique, ESR	11,80	0,19	11,99	2,8%
Environnement, énergie, agriculture, préservation des espaces	50,71	-8,79	41,92	9,7%
Agriculture, alimentation	14,50	-1,05	13,45	3,1%
Energie	4,40	-0,20	4,20	1,0%
Littoral et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, préservation des espaces naturels, environnement	31,81	-7,54	24,27	5,6%
Habitat et inclusion	108,32	-5,98	102,34	23,8%
Habitat et logement	36,11	-0,39	35,72	8,3%
Inclusion / Cohésion territoriale	3,00	-0,45	2,55	0,6%
Renouvellement urbain	69,21	-5,14	64,07	14,9%
Mobilités, infrastructures et voirie	112,34	11,31	123,65	28,8%
Infrastructure, voirie	107,44	12,71	120,15	27,9%
Transports	4,90	-1,40	3,50	0,8%
Services collectifs	6,70	0,02	6,72	1,6%
Propreté	6,70	0,02	6,72	1,6%
Total général	430,00	0,00	430,00	100,0%

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

En M€	Total voté 2024	Total voté avant DM2	DM2 2025	Total voté après DM2	Evolution DM2 / Total voté avant DM2
Recettes réelles	1 856,95	1 847,52	0,00	1 847,52	0,00%
Recettes de gestion courante	1 816,69	1 826,56	0,00	1 826,56	0,00%
013 - Atténuations de charges	3,33	3,24		3,24	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	42,07	42,18		42,18	
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	791,45	773,01		773,01	
731 - Impôts locaux	428,62	445,65		445,65	
74 - Dotations et participations	526,69	514,62		514,62	
75 - Autres produits de gestion courante	24,53	47,86		47,86	
Autres recettes de fonctionnement	40,26	20,96	0,00	20,96	0,00%
76 - Produits financiers	3,38	2,32		2,32	
77 - Produits exceptionnels	9,14	0,02		0,02	
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	27,74	18,62		18,62	
Recettes d'ordre	24,62	26,27	0,00	26,27	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24,62	26,27		26,27	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				0,00	
Total recettes de fonctionnement	1 881,58	1 873,79	0,00	1 873,79	0,00%
R 002 Résultat reporté ou anticipé "n-1"	50,00	79,52		79,52	
Total recettes de fonctionnement cumulées	1 931,58	1 953,31	0,00	1 953,31	0,00%

Il n'y a pas de mouvement sur les recettes de fonctionnement dans le cadre de la décision modificative n°2.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

En M€	Total voté 2024	Total voté avant DM2	DM2 2025	Total voté après DM2	Evolution DM2 / Total voté avant DM2
Dépenses réelles	1 639,64	1 690,19	2,84	1 693,03	0,17%
Dépenses de gestion courante	1 576,36	1 639,72	1,17	1 640,88	0,07%
011 - Charges à caractère général	241,81	234,59	1,50	236,09	0,64%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	294,56	296,35	-0,01	296,34	0,00%
014 - Atténuations de produits	706,01	750,50		750,50	
65 - Autres charges de gestion courante	333,22	357,45	-0,33	357,13	-0,09%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,77	0,83		0,83	
Autres dépenses de fonctionnement	63,28	50,47	1,67	52,15	3,31%
66 - Charges financières	55,24	44,67		44,67	
67 - Charges exceptionnelles	4,76	1,12	1,67	2,80	148,87%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	3,27	4,68		4,68	
Dépenses d'ordre	182,17	208,39	0,00	208,39	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182,17	208,39		208,39	
Total dépenses de fonctionnement hors virement	1 821,80	1 898,58	2,84	1 901,42	0,15%
023 - Virement à la section d'investissement	109,77	54,73	-2,84	51,89	-5,19%
Total dépenses de fonctionnement	1 931,58	1 953,31	0,00	1 953,31	0,00%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont revalorisées de +2,84 M€, soit +0,17%. La section de fonctionnement dans son ensemble reste stable par rapport à la 1^{ère} décision modificative à la faveur du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui baisse de -2,84 M€, à hauteur des dépenses de fonctionnement complémentaires.

Cette progression provient principalement des :

- ✓ Ajustements de crédits au chapitre 011 dont :
 - -0,56 M€ sur différents items de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » ;
 - +2,1 M€ de régularisation de taxes foncières ;
- ✓ Ajustements de crédits au chapitre 65 dont :
 - -0,29 M€ relatifs aux fonds européens, sur la sous-politique « Insertion »
 - -0,22 M€ relatifs à la commission métropolitaine d'indemnisation amiable des préjudices économiques
 - +0,19 M€ sur le service départemental d'incendie et de secours
- ✓ Annulations de titres sur exercices antérieurs au chapitre 67 pour 1,7 M€, relatifs à des titres à régulariser.

Les recettes de fonctionnement ne subissant aucun mouvement à la décision modificative n°2, le virement de -2,84 M€ à la section d'investissement, portant celui-ci à 51,89 M€, vient compenser les dépenses complémentaires de cette décision modificative.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

En M€	Total voté 2024	Total voté avant DM2	DM2 2025	Total voté après DM2	Evolution DM2 / Total voté avant DM2
Dépenses réelles	613,85	610,78	0,00	610,78	0,0%
Dépenses d'équipement	405,28	398,57	-1,20	397,37	-0,3%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (yc opérations)	405,11	79,52	-2,30	77,22	-2,9%
204 - Subventions d'équipement versées (yc opérations)	0,17	123,19	1,13	124,32	0,9%
21 - Immobilisations corporelles (yc opérations)		77,85	-0,76	77,09	-1,0%
23 - Immobilisations en cours (hors dotations aux territoires) (yc opérations)		118,01	0,72	118,73	0,6%
Opérations pour le compte de tiers	0,50	4,33	0,00	4,33	0,0%
458 - Opérations pour le compte de tiers	0,50	4,33		4,33	
Dépenses financières	208,08	207,89	1,20	209,09	0,6%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14,00	11,90		11,90	
13 - Subventions d'investissement	0,20	0,92		0,92	
16 - Emprunts et dettes assimilées	171,86	168,88		168,88	
26 - Participations et créances rattachées	6,18	7,58		7,58	
27 - Autres immobilisations financières	15,83	18,60	1,20	19,80	6,5%
Dépenses d'ordre	451,12	236,27	0,00	236,27	0,0%
040 - Opérations de transfert entre sections	24,62	26,27		26,27	
041 - Opérations patrimoniales	426,50	210,00		210,00	
Total dépenses d'investissement	1 064,98	847,06	0,00	847,06	0,0%
D 001 Résultat reporté ou anticipé "n-1"	24,56	100,42		100,42	
Total dépenses d'investissement cumulées	1 089,54	947,48	0,00	947,48	0,0%

Bien que présentant globalement une section de dépenses d'investissement neutre à 0 €, des ajustements sur certains chapitres sont nécessaires sur cette 2^{ème} décision modificative.

Ces ajustements à la hausse proviennent principalement des contrats pluriannuels de développement pour 4 M€, des besoins complémentaires sur les grosses réparations de la voirie bassin ouest pour 3,2 M€ et une avance remboursable pour la ZAC Lavalduc (1,2 M€). Ces demandes complémentaires sont donc compensées par diverses restitutions de crédits liées à l'avancement des projets.

Le niveau de programmation pluriannuelle des investissements, incluant les dépenses d'équipement, mais également les opérations pour compte de tiers (chapitre 458), les titres de participation (chapitre 26), les avances remboursables (chapitre 27) et exceptionnellement les subventions d'investissement (chapitre 13) en raison d'une régularisation du budget supplémentaire, **reste stable à 430 M€** après la décision modificative n°2 (voir détail par politique et sous-politique publique en page 7), toujours **en augmentation de 30 M€ par rapport aux 400 M€ du budget primitif 2025**.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

En M€	Total voté 2024	Total voté avant DM2	DM2 2025	Total voté après DM2	Evolution DM2 / Total voté avant DM2
Recettes réelles	379,24	474,36	2,84	477,20	0,6%
Recettes d'équipement	136,70	313,59	2,84	316,43	0,9%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	86,44	114,24		114,24	
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	50,18	189,28	2,84	192,12	1,5%
204 - Subventions d'équipement versées		1,99		1,99	
23 - Immobilisations en cours	0,08	8,08		8,08	
Opérations pour le compte de tiers	9,63	3,94	0,00	3,94	0,0%
458 - Opérations pour le compte de tiers	9,63	3,94		3,94	
Recettes financières	232,91	156,83	0,00	156,83	0,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	59,00	47,48		47,48	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	162,90	94,41		94,41	
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0,01	0,02		0,02	
27 - Autres immobilisations financières	10,99	14,92		14,92	
Recettes d'ordre	608,67	418,39	0,00	418,39	0,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182,17	208,39		208,39	
041 - Opérations patrimoniales	426,50	210,00		210,00	
Total recettes d'investissement hors virement	987,91	892,75	2,84	895,59	0,3%
021 - Virement de la section de fonctionnement	109,77	54,73	-2,84	51,89	-5,2%
Total recettes d'investissement	1 097,68	947,48	0,00	947,48	0,0%

Les recettes réelles d'investissement augmentent de +2,84 M€ (+0,6%) en raison de l'emprunt d'équilibre complémentaire, conséquence de l'ajustement des dépenses de fonctionnement et donc du virement de la section de fonctionnement de -2,84 M€.

La section d'investissement dans son ensemble reste donc stable globalement par rapport à la précédente décision modificative.